



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05/05/2023

Dossier complet le : 09/05/2023

N° d'enregistrement : F09323P0143

## 1 Intitulé du projet

Réalisation d'une voie de désenclavement - Quartier des Pouraciers à Malaussène

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de Malaussène

Commune de Malaussène

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 0 6 0 0 7 8 9 0 0 0 1 5

Collectivité

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

CASTIGLIA

Jean-Pierre

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a) Construction de routes classées dans le domaine public des communes	Aménagement d'une voie définitive de désenclavement d'une longueur de 950 m.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente opération porte sur la réalisation d'une voie de désenclavement définitive au-niveau des quartiers « Pouraciers - Sciaminier - Toroné - Bourina et Oasis » rassemblés sous le nom « des Pouraciers » sur la commune de Malaussène (06).

L'emprise de cette voie prend place au-droit d'une piste provisoire réalisée suite à la tempête Alex de fin 2020. Afin d'évacuer les matériaux issus de cette tempête, une piste d'accès provisoire a en effet été réalisée depuis le lieu-dit de L'Ablé jusqu'à ces quartiers, et ce afin de permettre l'accès des véhicules d'évacuation.

Suite à cette réalisation, la commune a engagé une réflexion sur la desserte future de ces quartiers et souhaite viabiliser cette voie provisoire enfin d'en faire une voie d'accès définitive.

La création de cette voie communale permettrait de mailler les voies d'accès, d'assurer le passage des camions pompiers ainsi que des secours, et pérenniser les importantes dépenses liées à la mise en œuvre de la voie provisoire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement envisagé a pour but de :

- Créer une nouvelle desserte aux quartiers Pouraciers – Sciaminier – Toroné – Bourina actuellement fortement impactés lors de crue soudaine au-niveau de la route du Sciaminier,
- Offrir des caractéristiques suffisantes (hauteur et gabarit de voie notamment) permettant le passage des services de secours (notamment les camions de pompier),
- S'appuyer sur les financements alloués à la voie provisoire (près de 660 000 € HT) à la réalisation de la voie et ses différents aménagements (défrichage, chaussée, dispositifs de sécurité, ...).

La création de cette voie communale définitive permettra aux services de secours mais aussi les camions des pompiers de lutte contre les incendies d'accéder facilement à l'ensemble du quartier, et ce sans limite de gabarit des véhicules d'intervention. A ce titre, le Service département d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) met en avant les éléments suivants :

- Mise en sécurité de 35 personnes des quartiers d'étude pendant la tempête Alex dont la coulée de boue et de pierres a rendu totalement inaccessible l'accès routier,
- Hauteur libre de 3 m du passage sous la voie ferrée situé route de Sciaminier non conforme aux caractéristiques d'une voie engins utilisable par les services de secours et de lutte contre l'incendie en cas de sinistre.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation de la voie définitive comprend des travaux sur les réseaux secs, les revêtements et les dispositifs de sécurité. Ces travaux prendront place au-droit de la piste provisoire déjà aménagée, transformant par exemple le bicouche imperméable présent en enrobé.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La voie définitive présentera un profil à 8 m de largeur avec une chaussée à double sens de 5 m et des accotements de part et d'autre de la chaussée de 1,5 m de largeur chacun (ainsi qu'un merlon/fossé). La réalisation de cet aménagement permettra de répondre aux besoins de la population des quartiers d'étude composée d'une trentaine d'habitation.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est nécessaire et sera prochainement lancée. Pour information, une autorisation de défrichement a été accordée le 3 mai 2022 par la DDTM 06 pour un superficie de près de 1,1 ha.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de la voie	Environ 950 ml
Largeur de la voie	8 m minimum
Habitants désenclavés	Près de 100

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

##### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Pour information la piste provisoire actuellement aménagée a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas, l'Autorité environnementale (Ae) s'étant prononcée, dans son avis n°AE-F09322P0047 du 11 mars 2022, sur l'absence de soumission de l'opération à étude d'impact.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet se trouve en limite immédiate Ouest (à 20 m environ) de la ZNIEFF de type II (930020162 - "Le Var et ses principaux affluents").
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Malaussène est concernée par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Malaussène est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Alpes-Maritimes approuvé le 28 décembre 2018.  Le site d'étude est en partie Ouest concerné par des niveaux de bruit du réseau routier départemental. En effet, il se localise pour partie dans la bande des 100 m depuis la RD6202 (catégorie 3).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide d'une superficie de 1,3 ha est référencée par le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN PACA) à l'extrémité Ouest du tracé (« Zone humide de l'Ablé » – 06CEN503). La voie se raccordera à la route de la Cascade existante, ce qui limite tout impact sur cette zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou technologiques (PPRT) ne s'applique sur la commune de Malaussène.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site d'étude concerne les "Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vial - Mont Ferion" (Directive Habitats - ZSC FR9301564), situé à environ 2 km au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature, le projet d'aménagement en place devrait être déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conception limitera les déchets au maximum en favorisant le réemploi des déblais, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclables et en limitant au maximum l'évacuation des déchets.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises de la voie définitive correspondent à celles défrichées pour la piste provisoire actuellement aménagées. Ainsi, les impacts du projet en phase chantier seront particulièrement limités, tout comme les impacts en phase exploitation du fait que la configuration de lieux ne sera pas modifiée par l'opération. Compte tenu de la présence de la voie des chemins de fer de Provence et de la présence de la RD6202 en partie Nord, le projet de voie définitive n'induit pas de rupture de corridor écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne présente aucune continuité d'habitat avec le site Natura 2000 le plus proche. Par conséquent, aucune incidence du projet n'est attendue sur cette zone à sensibilité particulière.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement a été réalisé préalablement à la mise en œuvre de la piste provisoire. Aucune nouvelle consommation d'espaces naturels n'est ainsi programmée pour la réalisation de la voie définitive.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Malaussène n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn). Pour autant, elle a été concernée par un arrêté de catastrophe naturelle « Inondations et coulées de boues » le 7 octobre 2020 suite à la tempête Alex et pour lequel un Porter à Connaissance (PAC) a été établi sur la partie Est du tracé au regard du risque de mouvement de terrain. De plus, le caractère boisé soumet la zone d'étude au risque incendie.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des passages d'engins de chantier seront perceptibles en phase chantier. En phase exploitation, des engins emprunteront aussi cette voie définitive dans le cadre de l'évacuation des matériaux issus de la tempête Alex. De plus, cette voie pourra être empruntée par différents usagers : résidents du quartier des Pouraciers, visiteurs, services de secours, ...
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourrait engendrer des nuisances sonores. En phase exploitation, ce nouveau trafic particulièrement faible constitue une source minimale de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est sujet aux nuisances des 2 principales infrastructures de transport du territoire, à savoir la route Napoléon (RD6202) et la voie des Chemins de fer de Provence.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est concerné par des vibrations engendrées par le passage de train au droit de la voie ferrée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dispositif d'éclairage sera aménagé le long de la nouvelle voie.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu n'a été identifié au droit du site d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération routière prend place sur des emprises déjà aménagées pour la voie provisoire, ne modifiant ainsi pas la destination future des sols.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la présente opération vise, tout en permettant le passage des engins d'évacuation des matériaux de la tempête Alex, à assurer une desserte sécurisée au quartier des Pourciers (environ 35 habitants), y compris pour les véhicules de secours. De plus, les emprises de cette voie de désenclavement prennent place sur une piste provisoire déjà aménagée, limitant l'artificialisation nouvelle des sols. Enfin, le site du projet n'est pas localisé au sein d'un périmètre de protection biologique, paysager ou encore patrimonial.

Ainsi, les incidences environnementales de l'opération seront limitées et les bénéfices humains attendus relativement importants, estimant par conséquent que le projet peut être dispensé d'une soumission à évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CASTIGLIA

Prénom JEAN-PIERRE

Qualité du signataire MAIRE DE MALAUSSENE

À MALAUSSENE

Fait le 04/05/2023

Jean-Pierre CASTIGLIA  
MAIRE DE MALAUSSENE



Signature du (des) demandeur(s)